



WITTELSHEIM

Secrétariat général
JM

ARRETE N°572/2026

**PORTANT RETRAIT DES DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
A UN ADJOINT**

Le Maire de la Ville de WITTELSHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-18 et L 2122-20 ;

Vu la délibération n° 6 du 28 mars 2026, constatant l'élection de Monsieur Nicolas BENOIN, 1^{er} Adjoint au Maire ;

Vu l'arrêté du 141_2026 du 15 avril 2026, par lequel il a donné délégation à M. Nicolas BENOIN, 1^{er} adjoint au Maire en charge de la prévention et lutte contre la délinquance, police municipale et démocratie participative ;

Considérant la volonté, en raison de la perte de confiance affectant le bon fonctionnement de l'administration communale, de retirer les délégations consenties à M. Nicolas BENOIN, 1^{er} adjoint au Maire ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La délégation de fonction et de signature donnée à M. Nicolas BENOIN, 1^{er} adjoint par l'arrêté susvisé, est rapportée, à compter de ce jour.

Article 2 Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et sera publié sur le site de la commune. Une copie en sera transmise à M. le préfet.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Wittelsheim, le 21/09/2026


Le Maire
Raphaële SCHOBBER